

Ville de Croix

Contrat de Ville et des Solidarités 2024 – 2030 : volet territorial croisien

Ville de
Croix
Engageons l'avenir

Table des matières

Introduction :	2
1 : PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTICS	3
A. Les enjeux et principes du Contrat de Ville et des Solidarités (échelle MEL)	3
a. Enjeux	3
b. Principes	5
c. Publics prioritaires	5
B. Diagnostic de la ville de Croix et focus sur le quartier Saint-Pierre	5
a. Analyse du peuplement	5
b. Emploi et développement économique	6
c. Cohésion sociale (structures éducatives, accès aux soins, équipements, accès à la culture, sport, dispositifs de sécurité et prévention de la délinquance)	8
d. Cadre de vie	10
e. Habitat et logement	13
PARTIE 2 : LE PROJET DE COHESION SOCIALE ET URBAIN CROISIEN	15
A. Bilan du contrat de ville croisien 2015 – 2023	15
a. Volet cohésion sociale	15
b. Volet cadre de vie et renouvellement urbain	17
c. Volet développement économique	20
d. Volet sécurité, prévention et médiation	21
e. La convention GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) et la convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	22
f. Les actions complémentaires	23
B. Définition du projet 2024 – 2030 et modalités opérationnelles	24
a. Le nouveau périmètre du quartier prioritaire croisien	24
b. Objectifs du projet croisien	26
c. Stratégie thématique	26
d. Pilotage du projet croisien	30
C. Evaluation et adaptation	32

Introduction :

Selon l'INSEE, « *La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.* »

Pour mettre en place la politique de la ville, les territoires réalisent des diagnostics afin d'évaluer les besoins des habitants des quartiers prioritaires. En prenant appui sur ces diagnostics, les territoires définissent des enjeux et une méthode pour atteindre l'objectif de réduire les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste de la ville. Ces enjeux et méthodes sont inscrits dans un document appelé « Contrat de Ville ».

Les premiers contrats de ville ont été mis en place entre 2014 et 2020 puis ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2023. En 2024, de nouveaux contrats de ville ont été libellés par les collectivités. Ils définissent les objectifs de la Politique de la Ville entre 2024 et 2030. La MEL a donc rédigé le sien, intégrant également le pacte des Solidarités. Ce nouveau Contrat de Ville métropolitain et des Solidarités prend compte d'un diagnostic territorial réalisé à l'échelle de la métropole lilloise et du nouveau périmètre des quartiers prioritaires défini par le décret du 28 décembre 2023.

La ville de Croix s'est appuyée sur ce contrat de ville métropolitain et sur un diagnostic territorial à l'échelle de la commune pour rédiger son volet territorial. Ce nouveau volet territorial 2024 – 2030 est décliné à travers le présent document.

1 : PRESENTATION GENERALE ET DIAGNOSTICS

A. Les enjeux et principes du Contrat de Ville et des Solidarités (échelle MEL)

L'ADULM (Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole) a mené des enquêtes sur l'ensemble du territoire métropolitain et s'est basée sur de nombreuses données de plusieurs organismes (INSEE, CAF, COMPAS, etc.). Ainsi, l'agence a pu dresser un diagnostic métropolitain duquel ressort les 6 enjeux principaux de la politique de la ville, les principes de mise en place de la politique de la ville et les publics cibles de la politique de la ville.

a. Enjeux

Dans son contrat de ville et des solidarités 2024 – 2030, la MEL identifie les 6 nouveaux enjeux de la politique de la ville et leurs ambitions. Ces enjeux, globaux à la métropole lilloise, servent alors de ligne directrice pour les actions à l'échelle de chaque quartier prioritaire de toutes les villes de la métropole, également à Croix à l'échelle du quartier Saint-Pierre :

1. **Lutter contre les inégalités dès l'enfance**, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes :
 - Accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser les parcours personnalisés (insertion, logement, santé) ;
 - Mobiliser et accompagner les jeunes les plus vulnérables vers et dans le logement ;
 - Mieux repérer les élèves en difficulté et les accompagner dans leur réussite scolaire, corolaire à leur réussite professionnelle ;
 - Soutenir la parentalité : apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement ;
 - Favoriser la diversification d'orientation scolaire notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite scolaire ;
 - Favoriser la mixité sociale et scolaire ;
 - Favoriser des activités sportives et culturelles régulières, variées en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré.
2. **Amplifier la politique d'accès à l'emploi**
 - Lever les freins à la mobilité pour tous et favoriser l'insertion des personnes en grande précarité ;
 - Renforcer l'articulation du SPELOF (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation) avec les besoins de demandeurs d'emploi de QPV, en lien avec les évolutions consécutives à la mise en place de France Travail ;
 - Positionner les habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique ;
 - Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus vulnérables ;
 - Lever les freins d'accès à l'emploi des habitants des QPV ;

- Améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants des QPV et celles recherchées par les employeurs ;
- Promouvoir la création d'activités économiques comme outil de développement des territoires prioritaires.

3. Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention

- Se doter d'un outil d'observation ;
- Soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes ;
- Améliorer la participation des habitant.es des QPV aux campagnes de prévention notamment les campagnes de dépistages des cancers du sein, des cancers colorectaux et du col de l'utérus.

4. Œuvrer pour le vivre ensemble : gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat

- Améliorer la situation de l'habitat dans les QPV (qualité des logements, performance énergétique, mixité) ;
- Améliorer la propreté des QPV ;
- Poursuivre le travail engagé et d'aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en QPV ;
- (Re)créer d'ici 2030, dans chaque quartier, des collectifs d'habitants permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants ;
- Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance.

5. Construire une transition écologique solidaire : mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine

- Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à une alimentation durable ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique ;
- Inscrire les quartiers NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le démonstrateur de la ville durable « Léna Mexico » dans le cadre de l'habitat privé ;
- Structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers ;
- Favoriser la mobilité des habitants en QPV ;
- Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.

6. Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations

- Faciliter l'accès aux droits et accompagner les habitants aux usages numériques ;
- Soutenir et expérimenter des démarches « d'aller vers » dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit ;
- Former les acteurs.

b. Principes

Le contrat de ville et des solidarités métropolitain doit s'établir selon trois principes pour garantir la réussite de la politique de la ville :

1. **La transversalité** : des actions partenariales, sur plusieurs échelles (de l'Etat à la commune) et touchant à plusieurs thématiques ;
2. **Le droit commun** : honorer les engagements de politique de droit commun à l'échelle des quartiers prioritaires en mettant les moyens humains et financiers ;
3. **La solidarité intercommunale** : renforcer les liens entre les communes pour articuler l'ensemble des politiques publiques et répartir les moyens humains et financiers, organiser le partage d'expériences et l'échange de moyens.

c. Publics prioritaires

Les études de l'ADULM révèlent que dans les quartiers prioritaires de la ville se trouvent en surreprésentation des types de publics. Ces publics sont considérés comme « fragiles » car ils cumulent plusieurs indicateurs de précarité. Des actions dans le cadre de la politique de la ville doivent donc les viser en priorité. Ces publics sont :

1. **Les jeunes** : 42% des habitants des QPV ont moins de 25 ans, soit **86 940** enfants/jeunes. Plus d'un jeune de la MEL sur 5 habite en QPV.
2. **Les familles monoparentales** : leur part est de **32% dans les QPV**, 19% au sein de la MEL.
3. **Les personnes de nationalité étrangère** : leur part est de 7,5% en 2017 au sein de la MEL, elle est de 19,1% dans les QPV, cette part n'était que de 14,9% en 2010. Cette population est celle qui est répartie de la manière la moins homogène dans la MEL.

B. Diagnostic de la ville de Croix et focus sur le quartier Saint-Pierre

Cette partie dresse le diagnostic territorial de la ville de Croix et du quartier Saint-Pierre. Les données sont extraites :

- Des études réalisées par l'ADULM en 2020, 2021 et 2022 ;
- De la démarche CTG (Convention Territoriale Globale) ;
- Des études réalisées par COMPAS ;
- De l'Analyse des Besoins Sociaux (2021).

a. Analyse du peuplement

La démographie

La ville de Croix compte 20 574 habitants en 2020, dont 5 403 à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Entre 2014 et 2020, la commune connaît une dynamique démographique plutôt faible (-0,3%

d'habitants) par rapport à la MEL (+0.29%). Le quartier Saint-Pierre ne fait pas exception à cette tendance perdant 2.5% de sa population entre 2017 et 2020.

En 2020, 32% des Croisiens ont moins de 25 ans. Ce pourcentage est plus important à l'échelle de la MEL (35% de la population a moins de 25 ans). Nous constatons alors que la population de Croix est plus âgée par rapport au reste de la métropole. Cependant, à l'échelle du quartier Saint-Pierre, la part des moins de 25 ans est plus importante et se rapproche davantage du taux à l'échelle de la MEL. En effet, en 2020, 34% des habitants du quartier Saint-Pierre ont moins de 25 ans.

La composition familiale

La démographie et le profil des ménages de la ville de Croix se rapprochent de ceux de la MEL. En 2020 :

- 41% des ménages sont composés d'une personne, contre 39% à l'échelle de la MEL.
- 23% des ménages sont des couples sans enfant, contre 22% à l'échelle de la MEL.
- 24% des ménages sont des couples avec enfant(s), contre 26% à l'échelle de la MEL.
- 11% des ménages sont des familles monoparentales, tout comme à l'échelle de la MEL.

Lorsque nous analysons le profil des ménages, nous observons une augmentation des familles monoparentales à l'échelle de la MEL (+1,2%) et à l'échelle de Croix (+0,5%) entre 2014 et 2020.

Lorsque nous apprécions la répartition des différents types de ménages à l'échelle de la ville de Croix, nous constatons que les ménages d'une personne se concentrent sur les quartiers Beaumont, Barbieux, Canal, Planche Epinoy et Fer à cheval.

A l'inverse, les familles avec enfants résident principalement dans les quartiers Centre et Saint-Pierre.

Conclusion :

L'analyse du peuplement de la ville de Croix révèle que le quartier Saint-Pierre abrite une population en moyenne plus jeune que le reste de la ville. De plus, les familles avec enfants habitent en plus grande majorité dans ce quartier. Parmi ces familles, certaines sont monoparentales.

Des actions à destination des moins de 25 ans et des familles peuvent être engagées dans le cadre de la politique de la ville.

b. Emploi et développement économique

Taux d'activité

A l'échelle de la commune de Croix, en 2020, on compte 9 795 actifs soit 48% de la population. Parmi ces personnes actives, 8 457 occupent un travail. Le taux d'emploi est donc de 41% soit une différence de 7 points entre le taux d'activité et le taux d'emploi. Ce différentiel est similaire à l'échelle de la MEL car le taux d'activité est de 47% contre 36% de taux d'emploi.

A titre de comparaison, en 2020, 13% de la population active de Croix vit à Saint-Pierre. Cela représente 2 660 personnes, soit 49% de la population de ce quartier. Sur ces 2 660 personnes, 2211 sont actuellement en emploi soit 41% de la population du quartier. Soit une différence de 8 points entre le taux d'activité et le taux d'emploi. Ce chiffre est en amélioration par rapport à 2017. En effet, en 2017, le taux d'activité à l'échelle du quartier Saint-Pierre était de 49,5% pour un taux d'activité de 40,5% soit une différence de 9 points.

Nous constatons alors que, bien qu'il y ait toujours une différence entre le taux d'activité et le taux d'emploi à l'échelle du quartier Saint-Pierre, cette différence tend à diminuer et se rapproche du différentiel de Croix et de la MEL.

Un focus peut être réalisé sur les jeunes entre 16 et 24 ans. Ils représentent 12% des Croisiens et 10% des habitants de Saint-Pierre en 2020. Cependant, nous remarquons une différence importante entre la part des 16 – 24 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études. A Croix, ils représentent 16% des 16 – 24 ans alors qu'à l'échelle de Saint-Pierre, cette part s'élève à 22%. Ces chiffres sont à mettre en comparaison avec la MEL. A l'échelle de la métropole, les 16 – 24 ans représentent 14% de la population et sont 15% à être ni en emploi, ni en formation, ni en études.

Ces taux peuvent aussi être mis en parallèle avec le taux des personnes de plus de 15 ans non scolarisées et sans diplôme. A l'échelle de Croix, il y a 14 631 personnes de plus de 15 ans non scolarisées. 20% de ces personnes sont également sans diplôme. Ce taux reste tout de même inférieur à celui de la MEL qui compte 801 452 personnes de plus de 15 ans et non scolarisées dont 22% d'entre elles sans diplôme. A l'échelle du quartier Saint-Pierre, la situation est plus critique puisque sur les 3 760 personnes de plus de 15 ans non scolarisées, 24% d'entre elles n'ont pas de diplôme, rendant l'insertion professionnelle plus compliquée.

Chômage

La commune de Croix a un taux de chômage égal à 14% de la population. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la MEL qui compte 15% de sa population au chômage. Le quartier Saint-Pierre connaît un taux de chômage plus important que celui de ces deux entités. En effet, ce taux s'élève à 17% de la population du quartier.

Revenu des ménages

En 2020, le revenu médian disponible en euro, par an et par unité de consommation s'élève à 22 480€ à l'échelle de la commune de Croix. Ce chiffre est plus élevé que le revenu médian à l'échelle de la MEL qui est de 21 450€ par an et par unité de consommation.

Cependant, nous constatons que ce revenu est inférieur à l'échelle du quartier prioritaire Saint-Pierre. Le revenu médian sur ce quartier est de 20 217€ par an et par unité de consommation. Ce revenu est tout de même en augmentation par rapport à 2017/2018 où celui-ci s'élevait à 18 811€ par an et par unité de consommation.

Certains individus, plus fragiles financièrement, sont bénéficiaires d'allocations CAF (Caisse d'Allocations Familiales). En 2021, 24% des Croisiens perçoivent une allocation de la CAF. Parmi ces personnes, 14% touchent le RSA. Ces taux sont plus élevés à l'échelle du quartier prioritaire Saint-Pierre. En effet, la part des allocataires CAF s'élève à 27% de la population du quartier. 19% d'entre eux touchent le RSA.

Nous remarquons également qu'une part importante des allocataires CAF sont des familles monoparentales. A l'échelle de la commune de Croix, 16% des allocataires CAF sont monoparentaux. A l'échelle du quartier Saint-Pierre, ce chiffre atteint les 19%. C'est plus qu'à l'échelle de la MEL (14%).

Conclusion :

La situation économique des ménages tend à s'améliorer à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Des actions portant sur l'insertion ont été mises en place dans le cadre de l'ancien volet territorial. Cependant, la poursuite de ces actions reste nécessaire.

Des actions concernant le volet développement économique sont encore à envisager pour réduire davantage les inégalités économiques, notamment concernant l'insertion des jeunes et l'accès aux études.

c. Cohésion sociale (structures éducatives, accès aux soins, équipements, accès à la culture, sport, dispositifs de sécurité et prévention de la délinquance)

Structures d'accueil (petite enfance, scolarité, péri et extrascolaire)

La ville de Croix compte différentes structures pour accueillir le jeune public. C'est également le cas à l'échelle du quartier Saint-Pierre où sont implantés deux groupes scolaires publics que sont Françoise Dolto et Lucie Aubrac. Est également implanté un groupe scolaire privé Don Bosco. Enfin, le collège Boris Vian, seul collège de la ville, se trouve en bordure du périmètre d'attention.

En termes de structures d'accueil petite enfance, la crèche des Canailoux et le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) se situent sur le quartier Saint-Pierre.

La ville de Croix propose différentes structures d'accueil pour des temps péri et extrascolaires. Il est notamment possible de citer l'Espace Jeunesse. En plus d'être un centre de ressources et d'informations à destination des jeunes, il propose durant les vacances scolaires un centre jeunesse pour les 11 – 17 ans.

Concernant les ACM (Accueil Collectif de Mineurs), deux sont ouverts à l'échelle de la commune dont un dans le quartier Saint-Pierre, dans le bâtiment du groupe scolaire Françoise Dolto.

Quelques associations locales proposent également de l'accueil extrascolaire à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Par exemple, l'association Am Stram Miam propose des activités destinées à la petite enfance. Elle accueille notamment les publics au Labo du Quotidien, un lieu situé Place de la Liberté, en plein cœur du quartier Saint-Pierre.

Équipement socio-culturels

La ville de Croix est dotée de différents espaces à destination d'activités culturelles. Plusieurs de ces équipements se situent dans le quartier Saint-Pierre ou à proximité. Les différents équipements sont :

- Le centre culturel Jacques Brel : la programmation de cet espace est variée et à destination de tous. Il y est proposé des concerts, du théâtre, des spectacles jeune public, des expositions, des cafés littéraires, etc.
- La Bibliothèque pour tous : les habitants peuvent lire et emprunter des livres, jouer à des jeux, avoir accès à internet.
- Le Labo du quotidien : ouvert en mai 2023, ce local est piloté par la MJC / CS et accueille des associations (Am Stram Miam, Comité de quartier Croix Saint Pierre, Saint Pierre Citoyen, Mission locale Val de Marque et AEP – Association d'Education et de Prévention). Ainsi, des activités pour les plus jeunes y sont proposées.

Focus sur le projet du nouveau centre culturel Jacques Brel :

L'actuel espace culturel Jacques Brel va être démoli pour laisser place à un nouveau bâtiment, de deux étages, moderne et écologique. Ce nouvel espace Jacques Brel accueillera plusieurs structures de la vie culturelle croisienne :

- Le service culture, animation et vie associative de la ville
- L'espace jeunesse de la ville
- La MJC / CS
- La bibliothèque pour tous

Chaque structure accueillie disposera d'un espace réservé, comportant plusieurs pièces pour la MJC / CS, l'Espace Jeunesse et le service culture de la ville. Le nouveau bâtiment comptera également deux salles mises à disposition des associations de la ville, notamment du Conseil Citoyen et du Comité de quartier Croix Saint-Pierre. Aussi, une nouvelle salle de spectacle sera aménagée. L'entrée du bâtiment se fera par un hall qui aura fonction de foyer afin de faciliter la communication et la cohésion entre les différents occupants du centre culturel.

A l'extérieur, un espace jeux de 200 m², une piste de pétanque, ainsi qu'un parking permettant le stationnement de 81 véhicules seront aménagés.

Ce projet viendra structurer le quartier et la ville notamment avec l'aménagement d'un mail piéton permettant de relier la Place de la Liberté, centre du quartier Saint-Pierre, à la rue Henri Barbusse située dans le quartier Centre et abritant le collège Boris Vian. Le nouveau centre culturel viendra également renforcer la trame verte à l'échelle de la ville grâce à sa toiture végétalisée et ses espaces extérieurs.

Le projet vise à répondre à des caractéristiques écologiques ambitieuses grâce à l'installation d'une pompe à chaleur air/eau qui permet une ventilation à double flux et la mise en place de la méthode du « free cooling ». Aussi, un mur en claustra brique empêchera de fortes chaleurs dans le bâtiment. De plus, afin de créer un sentiment d'aération, un patio sera aménagé en cœur de bâtiment.

Les travaux du nouveau centre culturel débuteront au 2^e trimestre 2025 et devraient se terminer au 4^e trimestre 2026.

Un nom pour ce nouvel espace Jacques Brel reste à définir.

Equipements sportifs

Plusieurs équipements sportifs peuvent être répertoriés sur l'ensemble de la commune. Les aménagements de la salle Romain Rolland, située sur le quartier Saint-Pierre, permettent la pratique de différents sports dans la salle omnisports et d'arts martiaux dans une salle réservée. Bien qu'ils ne se situent pas dans le quartier Saint-Pierre, d'autres équipements sont à très grande proximité et n'ont pas de difficulté à capter un public provenant de ce quartier :

- Le complexe sportif Henri Seigneur : ce campus est composé d'une salle omnisports, d'une salle de tennis, d'une salle à deux niveaux pour les arts martiaux et le tennis de table, deux terrains de football synthétique, un terrain multisports couvert, un bâtiment avec 8 vestiaires. Les associations prennent possession des lieux pour proposer des activités sportives.
- La piscine municipale : située à proximité du complexe Henri Seigneur, la piscine municipale comprend 2 bassins et propose plusieurs activités pour tous les publics.
- Le boulodrome qui abrite un terrain intérieur et un terrain extérieur.
- L'Espace Lavoisier qui abrite une salle de remise en forme associative.

Conclusion :

Les habitants du quartier Saint-Pierre ont à proximité des structures d'accueil, culturelles et sportives. Il s'agit de s'assurer, dans le cadre de la Politique de la Ville, qu'une programmation accessible aux habitants du quartier est proposée en termes de prix, de conditions d'accessibilité, de public visé, etc. Il faudra également veiller à ce que la fermeture temporaire du centre culturel Jacques Brel ne soit pas un obstacle à l'organisation d'événements et d'activités.

d. Cadre de vie

Prévention et sécurité

La ville de Croix et la Police Municipale mettent en place plusieurs actions pour la sécurité dans les espaces publics :

- 3 radars pédagogiques ont été installés en 2022 sur les grands axes. Suite à ce déploiement, la police municipale constate une régulation de leur vitesse par les Croisiens et donc une autodiscipline.
- Suite à de nouvelles installations en 2023, 187 caméras de surveillance sont maintenant disposées à l'échelle de la commune, cela dans le but de dissuader les individus de commettre des délits ou des infractions. De plus, les extractions des vidéos enregistrées permettent de recueillir des éléments pour identifier plus facilement les auteurs des différentes infractions et une résolution plus facile d'une enquête. Également, de plus en plus d'habitants ont installé un système de télésurveillance chez eux, ce qui a pour

conséquence une baisse des Opérations Tranquillités Vacances menées par la Police Municipale.

- Une trentaine de rues à l'échelle de Croix sont passées en zone 30 dans le but de faciliter les interactions entre les usagers et de favoriser la sécurité.
- Une convention a été mise en place avec Ilevia pour développer la sécurité dans les transports en commun. Cette convention permet à la Police Municipale de réaliser deux contrôles par jour, durant les heures d'affluence, dans les stations de métro de la ville (Mairie de Croix et Croix Centre). De plus, une opération commune mensuelle est mise en place entre la Police Municipale et le Service Interdépartemental de Sécurisation des Transports en Commun (SISTC). Lors de faits comme des faits d'ambiance (rassemblement, squat) et des faits graves (vol, agression) un travail partenarial est mené entre la Police Municipale, la Police Nationale et le SISTC.

La ville déploie également des actions de prévention à destination de différents publics, notamment grâce au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce dernier a été créé en 2003, pour faire suite au décret du 17 juillet 2002. Cette instance, présidé par Monsieur le maire, contribue fortement à l'amélioration du cadre de vie à l'échelle de la commune de Croix et également à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Le CLSPD œuvre sur plusieurs sujets. Ses membres mettent notamment en place des actions de prévention pour améliorer la sécurité de tous :

- Les seniors se voient proposer des actions pour les informer et les sensibiliser aux vols à la ruse, à l'usage d'internet, aux escroqueries et à déceler des situations inhabituelles.
- Les jeunes Croisiens sont également sensibilisés aux dangers de la route. Le service Jeunesse – Médiation de la ville propose le temps d'une journée au collège Boris Vian des ateliers sur différents sujets liés aux dangers de la route (les consommations d'alcool et de drogues, les différentes mobilités, les gestes qui sauvent, entraînement aux tests ASSR 1 et 2, etc.). Ces ateliers sont animés par différents acteurs spécialisés sur ces sujets. Le but de cette journée est de transmettre aux collégiens les bons comportements et gestes quand il s'agit de la sécurité routière.
- Une sensibilisation au sujet des gestes à adopter lors de déplacements sur la voie publique est réalisée auprès des enfants dans les écoles primaires de la commune. Les élèves peuvent alors obtenir, après avoir assisté à des cours théoriques et pratiques, leur Junicode.
- Le service Jeunesse – Médiation de la ville de Croix réalise des actions de prévention et de captation à destination des jeunes qui peuvent être en situation de décrochage ou qui nécessitent un accompagnement particulier. Le service Jeunesse – Médiation travaille en transversalité avec la Mission Locale Val de Marque et l'AEP (Association d'Education Populaire) à travers le dispositif des « Bataillons de la Prévention », mais également avec les différents services de la mairie. Ainsi, un travail de proximité, une participation à la gestion des conflits, des créations de temps de parole sont mis en place et permettent un

contact régulier avec les administrés pour les sensibiliser, les informer et les accompagner.

D'autres acteurs interviennent à l'échelle de la commune pour assurer la sécurité des habitants :

- Le SIAVIC (Service Intercommunal d'Aide aux Victimes) propose un soutien à destination des victimes d'infractions pénales et civiles. Ce soutien prend la forme d'un suivi psychologique individuel et gratuit. Le SIAVIC oriente également les victimes vers différentes institutions lorsque cela est nécessaire. Des permanences hebdomadaires sont organisées le mercredi après-midi dans les locaux de la mairie. Il est à noter que le SIAVIC constate une augmentation des faits de violence volontaire et notamment au sein de la sphère familiale.
- Le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) de Lille intervient auprès de Croisiens condamnés par la Justice ou en attente d'une décision. Ils accompagnent les détenus notamment au moment de leur sortie pour tenter de les réinsérer professionnellement. Le SPIP accompagne aussi les victimes dans l'avancée des dossiers, les dates de sortie des détenus pour que les victimes prennent des précautions de leur côté.

Espaces publics et extérieurs (qualité, propreté)

La ville de Croix compte de nombreux espaces verts et les habitations des quartiers Centre – Saint-Martin, Beaumont – Barbieux, Canal – Planche-Epinoy et Mackellerie sont souvent dotées de jardins collectifs ou individuels. Cependant, le quartier Saint-Pierre reste très dense en termes d'urbanisme. De manière à poursuivre la trame verte développée à l'échelle de la ville et à proposer un cadre de vie plus agréable aux habitants de Saint-Pierre, des squares ont été aménagés par les services de la mairie dans le cadre de la Politique de la Ville. Il est possible de citer le square Missant, le square Saint-Nicolas et le parvis de l'école Lucie Aubrac. Des jardins partagés ont également été aménagés dans certains des squares. Ces derniers ont été animés par l'association croisienne « Notre Jardin Croisien ». Aussi, en 2022 et 2023, des animations ont été mises en place par l'association les AJONC, cela dans le but de favoriser l'appropriation de ces jardins par les habitants.

La ville de Croix accorde une grande importance à la propreté de ses espaces publics pour le bien être des administrés. Le service Qualité de l'Espace Public entretient chacun des espaces publics verts. De plus, à titre expérimental, des Points d'Apport Volontaire ont été déployés à l'échelle du quartier Saint-Pierre dans le but de réduire le nombre de déchets par habitant et de supprimer les poubelles des trottoirs. De cette manière, les déchets sont concentrés sur ces PAV et non plus le long de la voirie.

Pour atteindre ces objectifs d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre le sentiment d'insécurité, la ville de Croix, en concertation avec l'association AISE, la SPReNe et le GIP AGIRE Val de Marque, met en place plusieurs actions. Il est notamment possible de citer le « chantier éducatif d'insertion et d'amélioration du cadre de vie » mis en place depuis 2015 avec l'association AISE. Ce « chantier éducatif » consiste à nettoyer les graffitis et les tags sur les mobiliers urbains, sur les biens publics et privés, au niveau des parcs de la commune. Ces actions sont réalisées par des jeunes croisiens s'inscrivant dans une démarche de remobilisation vers l'emploi.

Déplacements et accès

En termes d'accès, la commune de Croix est bien desservie, tout comme le quartier Saint-Pierre. En effet, la ligne 2 du métro dessert les arrêts Mairie de Croix et Croix Centre. Elle permet d'atteindre, au Nord, les villes de Roubaix et de Tourcoing et, au Sud, les villes de Wasquehal, Mons-en-Barœul, Lille, Lambersart et Lomme. L'arrêt Mairie de Croix se situe à plus ou moins 10 minutes de marche du quartier Saint-Pierre.

En termes de modes de transport « lourds », la ville est également traversée par la ligne R du tramway et dispose de deux gares SNCF. Le tramway dessert 4 stations dans Croix : Parc Barbieux, Bol d'Air, Villa Cavois et La Marque. Elle permet aux Croisiens d'atteindre Roubaix et Lille. Quant aux gares SNCF de Croix – Wasquehal et Croix – l'Allumette, elles voient passer 12 à 16 trains TER par jour qui desservent 42 gares du territoire.

Enfin, la ville de Croix est desservie par 3 lignes de bus :

- La Citadine Croix – Wasquehal (C11) qui dessert la commune de Croix en passant par le quartier Saint-Pierre et le centre-ville. Elle passe par la gare de Croix-Wasquehal et poursuit son itinéraire vers Wasquehal, son centre commercial Grand Cottignies et son centre-ville (métro ligne 2).
- La ligne 32 qui part de Wasquehal et dessert Croix Centre (métro ligne 2). Elle passe ensuite par différents quartiers de Villeneuve d'Ascq jusqu'à Pont de Bois (métro ligne 1 et Liane 6).
- La ligne 36 qui commence son itinéraire au cœur du quartier Saint-Pierre puis se prolonge vers Roubaix (parc Barbieux, EDHEC), Hem (quartiers Longchamp, Trois Baudets, Lionderie, parc d'activités des 4 vents) et Forest-sur-Marque.

Conclusion :

Plusieurs démarches et projets de sécurité et prévention sont déployés pour le bien-être des Croisiens. Le quartier Saint-Pierre bénéficie également de plusieurs projets d'aménagement afin que le regard porté sur le quartier change et qu'il y fasse bon vivre, autant qu'il fait bon vivre dans les autres quartiers de Croix. La proximité aux transports en commun est un avantage indéniable pour la ville et le quartier Saint-Pierre. En effet, les habitants de ce quartier ne sont pas enclavés et il est donc plus facile de mettre en place des actions pour encourager la mobilité entre quartiers et entre les villes de la Métropole.

e. Habitat et logement

Croix possède un parc de logements différent du reste de la Métropole lilloise. En effet, le nombre de logements collectifs est inférieur au reste de la métropole. Cela est aussi vrai à l'échelle du quartier Saint-Pierre.

Contrairement à de nombreux QPV de la MEL, les logements sociaux de la commune de Croix ne se trouvent pas en majorité à Saint-Pierre. La part des logements sociaux à Saint-Pierre est de

15% contre 45% à l'échelle de Croix Centre. De ce fait, la part de locataires de logements sociaux représente 6% de la population de Saint-Pierre contre 9 % de la population globale de Croix.

Une autre particularité de Saint-Pierre est le taux de propriétaires occupants sur le quartier. En 2020, 25% des habitants sont des propriétaires occupants. C'est le même taux à l'échelle de la commune et c'est un taux supérieur à l'échelle de la MEL (21% des habitants sont des propriétaires occupants).

Cependant, tout comme sur le reste de la métropole, nous comptons un nombre de logements insalubres plus important à l'échelle du quartier prioritaire Saint-Pierre.

Conclusion :

Le type de logements du quartier Saint-Pierre est différent des QPV de la métropole. Cependant, des actions restent à prévoir dans le cadre de la politique de la ville pour améliorer la qualité des logements à l'échelle du quartier. Il est notamment nécessaire de mettre en place des actions visant les propriétaires occupants.

PARTIE 2 : LE PROJET DE COHESION SOCIALE ET URBAIN CROISIEN

A. Bilan du contrat de ville croisien 2015 – 2023

Le premier contrat de ville croisien a servi de document cadre de la Politique de la Ville entre 2015 et 2023. Il était composé de plusieurs volets regroupant des objectifs sur lesquels travailler pour réduire les inégalités entre le quartier Saint-Pierre et les autres quartiers de la ville. Les actions qui ont été développées ont été faites en partenariat avec de nombreux acteurs comme l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, différentes structures de l'insertion, les différents services de la mairie, la MEL, la CAF, les associations locales, etc.

A noter : les listes ci-dessous ne sont pas exhaustives. Elles reprennent les actions principales et cadres mises en place lors du volet territorial 2015 – 2023.

a. Volet cohésion sociale

Objectif stratégique n°1 : Offrir des lieux de proximité adaptés à la pratique d'activités culturelles, sportives, de loisirs de la population permettant les rencontres et la solidarité		
Date	Action développée	Partenaire
2017, 2018, 2019, 2021, 2022	Les Espaces Détente ont été mis en place pour proposer un accueil quotidien sur une période de 6 semaines, de 14h à 20h, durant les vacances d'été des familles issues du quartier Saint-Pierre. Objectif : permettre à ceux ne pouvant partir en vacances de participer à des activités sportives, culturelles et festives. Des temps forts étaient organisés. Leur nombre s'est accru au fil des années. 2 événements étaient proposés en 2017, 7 en 2022.	Etat
2023	Le Campus Détente : ce format est une version améliorée des Espaces Détente. L'objectif reste le même mais le parti pris a été de déplacer le Campus Détente au complexe sportif Henri Seigneur de manière à désenclaver le quartier Saint-Pierre et de le connecter au quartier Centre. Le Campus Détente est désormais ouvert sur 3 semaines pour proposer une programmation quotidienne et qualitative. Chaque jour, des animations culturelles et/ou sportives sont proposées. Cet événement s'inscrit dans le projet « Défis familles ». En 2023, nous comptons 370 passages quotidiens pour un total de 6 800 passages sur les trois semaines. 41% des visiteurs sont issus du quartier Saint-Pierre.	Etat
2022	Projet Itinéraires jeunes : ce projet vise à repérer et mobiliser les jeunes qui auraient besoin d'être accompagnés dans l'accession au droit commun. Cela se mettait en place avec :	Etat, Département, CAF,

	- des rencontres mensuelles partenariales "cellules de captation" : service jeunesse/médiation de la commune, AEP, APELS et Mission Locale Val de Marque. - de la médiation de rue : présence sociale importante au sein du quartier Saint-Pierre en horaires de journée et de soirée pour capter les jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun. - la carte jeunesse : 101 jeunes dont 46 filles et 55 garçons. - l'organisation d'événements comme place aux jeunes.	France Travail, L'AEP
2023	Projet « Défis Jeunesses » : ce projet reprend des actions mises en place dans le projet « itinéraires jeunes » mais en regroupe davantage : - des rencontres mensuelles partenariales « Comité de Suivi Stratégie Jeunesse » et « Cellules de Captation » : service Jeunesse – Médiation et CCAS de la ville, Maison Nord Solidarités, Mission locale Val de Marque, France Travail, AEP, MJC/CS. - De la médiation de rue : présence sociale importante au sein du quartier Saint-Pierre en horaires de journée et de soirée pour capter les jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun. - La carte jeunesse : 105 jeunes dont 42 filles et 63 garçons - La boîte à projets : accompagne les jeunes croisiens à réaliser certains de leurs projets (BAFA/BAFD, passer le permis de conduire, aide au départ autonome, aide à l'adhésion aux loisirs, aide et soutien aux projets). - Événements : stage, représentation scénique, tournoi solidaire de futsal, soirée solidaire.	Etat, Département, CAF, France Travail, L'AEP
2022, 2023	Nos Quartiers d'été (NQE) : ce dispositif a pour objectif d'organiser des temps forts au sein du quartier Saint-Pierre tout l'été. Cela afin d'offrir la possibilité aux habitants qui ne partent pas en vacances de participer à des animations culturelles, sportives et festives tout en favorisant le lien social, la mixité sociale, l'appropriation des espaces publics du quartier par les habitants.	Etat, Région, Associations locales
2022 2023	Le projet « Défis Familles » : organisation de plusieurs temps forts à destination des familles : - La semaine de la famille : plusieurs animations sont organisées par différentes associations sur un thème défini. - Le Campus Détente (décrit plus haut). - L'accompagnement des forces vives du territoire avec l'ouverture d'un nouveau lieu central au quartier Saint-Pierre : le Labo du Quotidien.	Etat, Associations, MJC / CS
Depuis la signature du CDV	Accompagnement des forces vives du territoire pour la mise en place de plusieurs événements.	

Objectif stratégique n°2 : offrir des activités favorisant la cohésion sociale		
2017, 2018, 2019	Médiation culturelle : un agent de la MJC / CS intervenait au sein de l'épicerie solidaire pour permettre aux gens éloignés de la vie associative d'y être sensibilisée et d'y avoir accès.	MJC / CS
2018, 2019	Accompagnement du Conseil Citoyen : accompagnement des membres du Conseil Citoyen par la MJC /CS sur la structuration des projets de cohésion sociale.	MJC / CS
2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023	Accompagnement du Conseil Citoyen dans la mise en place de la concertation au sujet de plusieurs projets : - le verdissement du quartier Saint-Pierre - la restructuration de la rue Kléber - la rénovation de la Place de la Liberté - la gestion des poubelles : les points d'apports volontaires	Saint-Pierre Citoyen
2021, 2022, 2023	Action sécurité routière PDASR : mise en place dans le cadre des « Défis Jeunesses », cette journée de sensibilisation à destination des collégiens s'articule autour de plusieurs animations afin de les sensibiliser à différents dangers de la route.	Etat, Structures partenaires, Collège Boris Vian

b. Volet cadre de vie et renouvellement urbain

Objectif stratégique n°1 : dédensifier le quartier		
Date	Action développée	Partenaire
2018, 2022	Mise en place de jardins partagés sur Saint-Pierre : pour favoriser la cohésion sociale, créer des espaces publics végétalisés. L'extension des jardins partagés (2022) : agrandissement des jardins partagés « hors-sol » existants pour favoriser la pratique du jardinage à travers le lien social, la mixité sociale et la dédensification du quartier.	MEL, Association Notre jardin croisien
2019, 2020	Aménagements de différents squares : les squares Missant, Saint-Nicolas et le parvis de Lucie Aubrac ont été créés/rénovés pour offrir des espaces végétalisés, des espaces de socialisation et renforcer la trame verte pour les habitants du quartier Saint-Pierre.	MEL
2018	Aménagement des abords de la résidence Trulin : stationnement rendu interdit le long de la résidence avec l'aménagement de poteaux et barrières sur le trottoir.	MEL
2022, 2023	Végétalisation des façades du quartier Saint-Pierre : depuis 2022, les habitants du quartier Saint-Pierre ont la possibilité de faire une demande de végétalisation de façade. Pour cela, ils remplissent un permis de végétaliser, celui-ci est instruit par les	MEL

	services de la mairie puis de la MEL. La MEL réalise alors la création ou le débouchage d'une fosse de plantation. La plantation et l'entretien incombent aux habitants. Ce projet a plusieurs objectifs : - Encourager le développement d'une démarche participative de végétalisation du domaine public au sein du quartier Saint Pierre. - Favoriser la nature et la biodiversité, renforcer la trame verte. - Embellir le quartier pour améliorer le cadre de vie. - Créer du lien social. - Changer le regard sur la ville, et notamment sur le quartier.	
2022, 2023	Projet défis squares gourmands : ce projet consiste à accompagner les habitants à investir et à s'approprier ensemble les bacs potagers partagés du square Saint Nicolas et du parvis de l'école Lucie Aubrac pour favoriser le lien social et l'amélioration du cadre de vie.	Les AJONC
2023	Mise en place d'un PIC (Projet d'Initiative Citoyenne) : achat et installation de city-murs devant la résidence Trulin.	La Région, Société Habitons !, Saint-Pierre Citoyen
Objectif stratégique n°2 : désenclaver le quartier		
2023	Dans le cadre du PRU2, la passerelle de l'Allumette a été remplacée , permettant une nouvelle connexion entre les quartiers Saint-Pierre et Mackellerie.	MEL
Objectif stratégique n°3 : améliorer la qualité de l'habitat privé		
De 2013 à 2017	Mise en place de plusieurs programmes de rénovation urbaine, de financement et d'accompagnement : - OPAH – RU (Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat – Renouvellement Urbain). - PIG ADH (Opération Programme d'Intérêt Général Amélioration Durable de L'Habitat). - MOUS – LHI (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale de Lutte contre L'Habitat Indigne). Près de 198 foyers à l'échelle de Croix ont pu bénéficier de ces aides.	MEL
Depuis 2017	Adhésion au dispositif AMELIO qui permet aux particuliers d'être accompagnés dans la réalisation de leurs travaux d'amélioration de l'habitat. Un soutien technique et financier est proposé afin de résorber des situations d'insalubrité, de permettre l'adaptation des logements à l'âge et au handicap et de lutter contre la précarité énergétique. Le dispositif AMELIO est également doté d'un accompagnement social. L'éligibilité à ce dispositif est conditionnée à un plafond de ressources fixé par l'ANAH (Agence National de L'Habitat).	MEL

	En 2017, la ville de Croix a contribué à hauteur de 20% du montant total du programme de travaux. Cette même année, 80 foyers ont bénéficié de la subvention communale.	
Depuis 2022	Mise en place des Points d'Apports Volontaires (PAV) à titre d'expérimentation à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Ce projet répond à une demande identifiée lors de la concertation mise en place par le Conseil Citoyen. Les objectifs sont : - Jeter moins - Trier plus et mieux - Améliorer le service à l'habitat dans un espace public de qualité - Moderniser le traitement des déchets - Libérer les trottoirs des poubelles - Permettre la végétalisation des habitations En 2023, une centaine de bornes étaient déployées à l'échelle des quartiers Saint-Pierre et Mackellerie.	MEL
Objectif stratégique n°4 : créer, au sein du quartier, un espace public favorisant la cohésion sociale, le commerce de proximité et le sentiment de sécurité		
2019	La démarche intercommunale 0 déchet : plus de 300 ateliers ont été proposés aux 1 600 familles inscrites dans les communes de Bondues, Faches Thumesnil, Hem, Lambersart, Leers, Lys Lez Lannoy, Marcq en Baroeul, Mouvaux, Ronchin, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Wasquehal, Wattignies et Croix. Un accompagnement des familles a été mis en place : plateforme accès privé, pesées (peson et sacs à vrac distribué par la ville), inscriptions aux ateliers, interlocuteur privilégié (création d'un poste en avril 2018). A Croix : 118 familles ont participé dont 35 familles dans le quartier Saint-Pierre.	
2023	Requalification de la rue des Ogiers : en zone de rencontre sur un tronçon et en zone 30 sur un autre.	MEL
2023	Requalification des rues de Constantine, de Tripoli, de Tunis et d'Oran : création de fosses de plantations et aménagement en zones de rencontre.	MEL
Objectif stratégique n°5 : Offrir un habitat adapté à la population (âge et revenu)		
2018	Dans le cadre de la GUSP, avancement sur le plan d'action de la résidence Trulin, selon la convention : - Résidentialisation de la résidence Trulin : parking fermé, marqué et réservé suite à la concertation mise en place en 2017. - Sécurisation des accès pompiers de la résidence. - Finalisation des aménagements dans et aux abords de la résidence Trulin.	LMH, MEL

2019	Dans le cadre de la GUSP, avancement sur le plan d'action de la résidence Trulin, selon la convention, finalisation des derniers aménagements dans la résidence Trulin : - Réalisation d'un local poubelle et encombrants. - Amélioration des espaces verts extérieurs avec notamment la création d'un jardin partagé au sein de la résidence.	LMH, MEL
------	---	----------

c. Volet développement économique

Objectif stratégique n°1 : Maintenir et développer l'activité économique du quartier		
Date	Action développée	Partenaires
2021	Le choix est fait de maintenir le distributeur à billets sur la Place de la Liberté, malgré la fermeture de l'agence bancaire, dans le but de soutenir l'activité économique du quartier. A titre d'exemple, en 2023, près de 35 500 retraits ont été réalisés.	
Tous les ans	Des séances de marché ont lieu 3 fois par semaine Place de la Liberté : le mardi (environ 5 commerçants), le vendredi (environ 10 commerçants) et le dimanche (environ 12 commerçants).	
Tous les ans	Des animations commerciales sont mises en place tout au long de l'année afin de maintenir et de renforcer une dynamique commerciale à travers toute la commune et notamment le quartier Saint-Pierre. - Pour les commerçants sédentaires : semaine des commerçants, fêtes de fin d'année, ducasse de l'automne, etc.). - Pour les marchés d'approvisionnement (paniers garnis, chèques pouvoir d'achat, etc.).	
Tous les ans	Des temps forts sont organisés tous les ans à l'échelle du quartier pour favoriser un dynamisme économique à l'échelle de ce dernier (vide-greniers et braderies).	
2023	Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Centralité secondaire » avec comme objectif : - Une centralité principale située au cœur de la commune, en centre-ville. - Et une centralité secondaire au sein du quartier Saint-Pierre. Cette 2^e centralité, normalement possible pour les villes de plus de 40 000 habitants fait l'objet d'une dérogation de la MEL du fait de problématiques différentes entre Saint-Pierre et le centre de Croix. Cette 2^e centralité doit permettre une redynamisation commerciale et consolider le commerce existant (sédentaire comme non-sédentaire).	MEL

Objectif stratégique n°2 : favoriser l'accès à l'emploi des populations du quartier		
De 2015 à 2021	Projet « Innovation Avenir pour la jeunesse » : les villes de Croix/Roubaix/Hem/Lys-lez-Lannoy ont mis en place un projet intercommunal dont l'objectif était de capter les jeunes éloignés de l'emploi et de la vie collective pour les orienter vers des dispositifs d'insertion.	
2022, 2023	Dans le cadre du projet « Itinéraire Jeunesse » et « Défis Jeunesses », des actions pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes sont mises en place : - Des rencontres mensuelles partenariales « Comité de suivi Stratégie Jeunesse » : service Jeunesse et CCAS de la ville, Maison Nord Solidarités, Mission locale Val de Marque, France Travail, AEP, MJC/CS, APPELS. - Des accompagnements dans le cadre de la Boite à projets. - APPELS (coachs d'insertion par le sport) : 25 jeunes croisiens accompagnés sur le territoire croisien en 2022 dont 14 résident en quartier prioritaire de la politique de la ville. En 2022, 53 croisiens ont bénéficié d'un accompagnement global pour favoriser leur retour à l'emploi et/ou à la formation. En 2023, ce chiffre s'élève à 61 jeunes.	
2023	2 événements partenariaux ont été pilotés par France Travail avec la participation du bailleur social LMH et de la ville de Croix : - Le 03/10/2023 : Forum vers l'emploi (83 visites). - Le 10/10/2023 : Un job dating Quartier Emploi, au sein de la résidence Trulin (183 participants) où la ville de Croix a tenu un stand et a recruté 1 agent au service entretien et restauration. - Objectifs : aller vers les habitants, sensibiliser sur les leviers à l'emploi, favoriser les rencontres, créer des opportunités, accélérer l'emploi, découvrir de nouveaux talents, sensibiliser à l'emploi franc et l'immersion facilitée.	France Travail, LMH

d. Volet sécurité, prévention et médiation

Objectif stratégique n°1 : renforcer les dispositifs de prévention et favoriser un sentiment de sécurité dans le quartier		
Date	Action développée	Partenaires
Depuis 2017	Chantier anti-tag : ce dispositif vise à : - Améliorer le cadre de vie des habitants par le nettoyage de graffitis sur les bâtiments communaux, privés et le mobilier urbain.	AISE

	- Accompagner dans leur parcours d'insertion des jeunes adultes de Croix rencontrant des problèmes d'insertion professionnelle. - Améliorer l'image des jeunes auprès des administrés. - Lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité. Pour illustrer ces interventions, en 2023, 145 interventions ont été réalisées sur l'ensemble de la commune et 3 croisiens issus du quartier Saint-Pierre sont en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein de l'association AISE afin de la remobiliser vers l'emploi.	
Objectif stratégique n°2 : développer des actions de médiation sociale pour les jeunes acteurs d'incivilités ou en voie de marginalisation		
2022, 2023	Mise en place des Bataillons de la prévention qui vise à renforcer la présence de professionnels de l'éducation spécialisée pour accompagner et mobiliser les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches et leurs parcours. - 28 jeunes croisiens accompagnés en 2022 (24 garçons et 4 filles) - 51 jeunes croisiens accompagnés en 2023 (39 garçons et 12 filles).	AEP

e. La convention GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) et la convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

Dès 2016, le plan d'action GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) s'est développé. Ce plan d'actions vise à améliorer le quotidien des habitants du quartier Saint-Pierre en agissant sur plusieurs thématiques :

- La gestion des déchets ;
- La propreté du quartier ;
- L'ambiance urbaine ;
- La gestion transitoire ;
- La mobilité ;
- Les relations entre usagers ;
- L'accès aux services.

En parallèle de la GUSP, la convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) a été mise en place et concerne la résidence Trulin. Cette convention a pour but d'abattre les taxes foncières que les bailleurs sociaux ont à payer contre la mise en place d'actions sociales de la part de ces derniers. Cela peut s'illustrer par l'organisation de job dating en pieds d'immeubles, le développement de jardins partagés, etc.

En 2016, la ville de Croix a signé cette convention d'abattement de la TFPB avec le bailleur social Lille Métropole Habitat (LMH). Une nouvelle convention TFPB sera annexée à ce nouveau volet territorial d'ici la fin de l'année 2024.

f. Les actions complémentaires

La politique de la Ville permet de concentrer des moyens importants sur le quartier Saint-Pierre pour faire en sorte de le dynamiser en mettant en place des dispositifs qui profitent à ses habitants. Cependant, il faut également noter que le quartier bénéficie d'actions développées à l'échelle de la ville. En effet, la ville de Croix met en place une politique globale à l'échelle de la commune dont bénéficie alors le quartier Saint-Pierre. Ces actions viennent alors compléter les actions politique de la ville.

Plusieurs actions peuvent être citées :

- Des actions d'accès à la culture et au sport mises en place par les associations locales et par la ville. Par exemple, la MJC / CS a mis en place des stages de percussion et de préparation du carnaval pour des publics éloignés des pratiques associatives et de l'emploi. L'association a également mis en place de la médiation culturelle au sein de l'épicerie solidaire. Quant à la ville, elle a développé une action avec la villa Cavois lors du Tour de France de 2022. Afin de mettre en valeur ce site remarquable, les enfants des ACM ont créé un vélo en mouvement filmable par les hélicoptères du Tour.
- Des actions à destination des enfants sont mises en place par l'association Am Stram Miam. Elles ont pour but de proposer des temps de cohésion et d'éveil. Ces actions sont organisées à l'échelle du quartier Saint-Pierre mais sont à destination des enfants de la ville de Croix.
- Des actions de cohésion sociale sont mises en place par le comité de quartier Croix Saint-Pierre. Cette association propose régulièrement des temps de rencontre sous différentes formes, par exemple, des balades pédestres ou cyclistes sont organisées, des fêtes de quartier, des vides greniers, etc.
- Des actions pédagogiques sont mises en place dans les écoles, notamment dans les groupes scolaires Lucie Aubrac et Françoise Dolto situés dans le périmètre d'attention. Ces actions pédagogiques visent à sensibiliser les élèves sur plusieurs thématiques comme l'environnement, la culture, l'hygiène et la santé, l'administration, etc.
- Des actions d'aménagement sont réalisées pour proposer de nouveaux espaces aux habitants de Saint-Pierre et aux Croisiens en général. Par exemple, nous pouvons citer l'aménagement de l'Espace Lavoisier en salle de remise en forme associative, ou encore la mutation de l'ancien site Biehler en site de logements.
- Des actions culturelles sont également mises en place dans l'espace Jacques Brel par différents acteurs (associations, ville de Croix, compagnies de théâtre, etc.). Le site est également occupé par différentes associations (aide aux devoirs, Am Stram Miam, etc.).

- Des actions sociales sont développées par le CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) qui gère les aides légales et met en œuvre la politique sociale de la ville. La structure instruit les dossiers d'aide sociale légale, accompagne les personnes en difficulté, développe une politique générale de prévention et de développement social avec les institutions du territoire.
- Une veille foncière autour de la Place de la Liberté est réalisée par le service économique de la ville, cela pour développer l'économie à l'échelle du quartier Saint-Pierre. La ville a récemment acquis les murs du commerce « Chez Erika Schicketanz ».

B. Définition du projet 2024 – 2030 et modalités opérationnelles

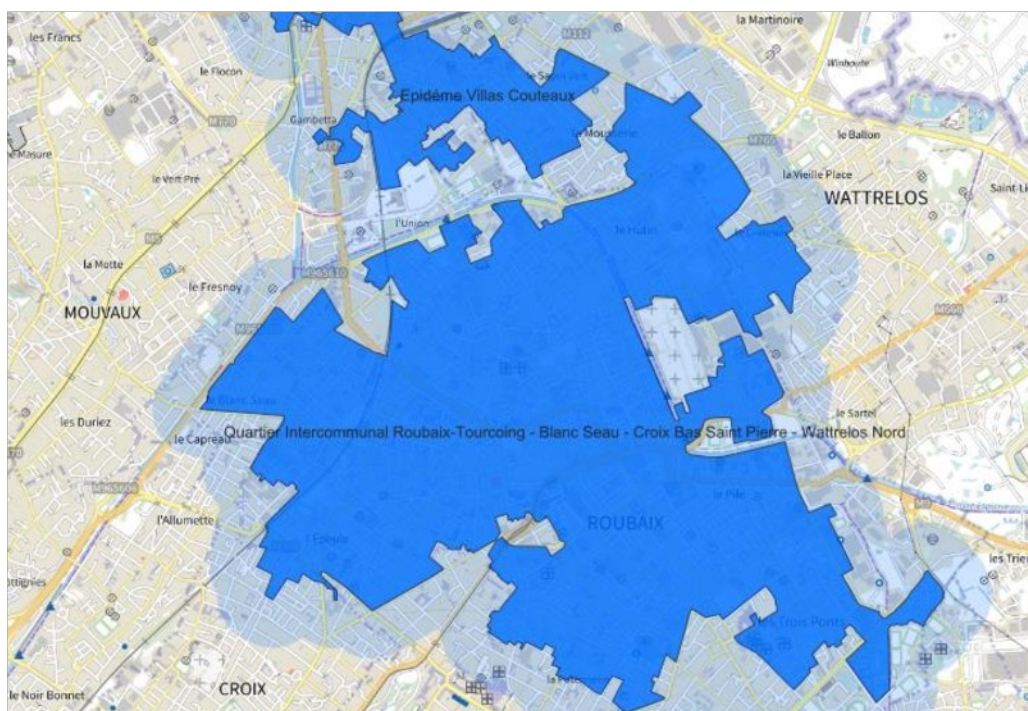
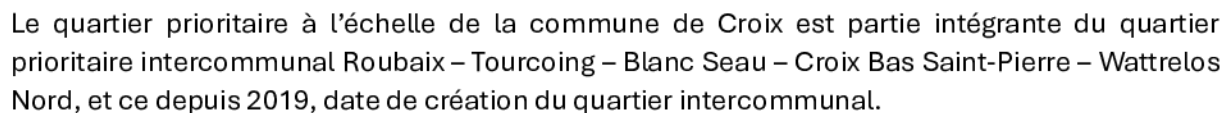
a. Le nouveau périmètre du quartier prioritaire croisien

Le décret du 28 décembre 2023 définit le nouveau périmètre des quartiers prioritaires en France. Il fait suite aux nombreuses discussions qu'a entretenues l'Etat avec les communes.

A Croix, ces discussions entre l'Etat et la ville se sont tenues en juillet 2023. Ces discussions se sont basées sur les différents diagnostics décrits dans les parties précédentes. Le périmètre d'attention reste le même tandis que le nouveau périmètre du quartier prioritaire englobe désormais :

- La rue Chevreul ;
- La rue Paul Lafargue ;
- La rue Saint-Pierre ;
- La rue du Tonkin ;
- La rue Saint-Jacques ;
- La rue Blanche ;
- La rue Lavoisier.

L'évolution du périmètre ne signifie pas une paupérisation des rues nouvellement intégrées mais plutôt une rectification de l'ancienne délimitation qui prend davantage en compte certains critères sociaux.



b. Objectifs du projet croisien

En s'appuyant sur les enjeux du Contrat de Ville et des Solidarités métropolitain et des réalités territoriales à l'échelle du quartier prioritaire Saint-Pierre, des objectifs ont été dressés par les élus et seront déclinés sur la période 2024 - 2030 :

- Poursuivre le verdissement du quartier Saint Pierre ;
- Poursuivre la dédensification du quartier Saint Pierre ;
- Accompagner la population à sortir de la précarité ;
- Poursuivre l'accompagnement de l'amélioration de l'habitat ;
- Redéfinir et renforcer la place des associations au cœur du quartier Saint Pierre ;
- Renforcer la qualité des partenariats et développer des actions de droit commun.

c. Stratégie thématisée

Afin d'atteindre les objectifs de ce volet territorial croisien 2024 – 2030, une stratégie thématisée qui sera déployées sous formes d'objectifs opérationnels est développée. Cette dernière prend en considération :

- Les publics cibles déterminés par le diagnostic métropolitain et le diagnostic territorial de Croix.
- Les 6 enjeux métropolitains.
- Les 6 objectifs du projet croisien.

Cette stratégie thématisée détermine alors les grandes lignes à suivre lors de la mise en place du projet croisien. Cette stratégie va s'affiner au fil des années. La mise en place de projets pluriannuels va également être privilégiée dans le développement du projet croisien dans le but de favoriser les projets de plus grande ampleur et aux retombées structurelles positives plus importantes.

Cette stratégie thématisée sera complétée par la nouvelle convention d'abattement de la TFPB qui sera définie d'ici la fin de l'année 2024.

Objectif du projet croisien : Poursuivre le verdissement participatif de Saint-Pierre	
Cet objectif répond :	
• À l'objectif 4 du CVS métropolitain <i>Œuvrer pour le vivre ensemble</i> • À l'objectif 5 du CVS métropolitain <i>Construire une transition écologique solidaire</i>	
Objectif opérationnel 1 : la végétalisation des façades	• Poursuivre la végétalisation des façades du quartier Saint-Pierre. • Développer la communication autour du dispositif de végétalisation des façades.
Objectif opérationnel 2 : les PAV	• Poursuivre l'expérimentation du dispositif PAV (Point d'Apport Volontaire) à l'échelle du quartier et le compléter avec des points d'apports volontaires « déchets compostables » dans le but de libérer les trottoirs et autres espaces publics des poubelles et déchets et de concentrer ces derniers sur ces zones « PAV ».

	Développer la communication sur la bonne utilisation des PAV en s'appuyant notamment sur des ambassadeurs du tri.
Objectif opérationnel 3 : les PIC et la végétalisation	Encourager les PIC (Projet d'Initiative Citoyenne) au sujet de la végétalisation afin que les habitants puissent s'approprier les espaces publics verts de la ville ou en développant de nouveaux (comme les city murs aux abords de la résidence Trulin).
Objectif opérationnel 4 : la TFPB et la végétalisation	Encourager des actions de végétalisation à l'échelle de la résidence Trulin dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB.
Objectif opérationnel 5 : les jardins et les potagers partagés	Encourager la prise en main des jardins et potagers partagés par les citoyens. Cela peut passer par le Conseil Citoyen, ou par l'association Notre jardin Croisien qui a déjà organisé des événements autour des jardins et potagers partagés et qui en entretient une partie.
Objectif opérationnel 6 : l'innovation et la végétalisation	- Imaginer de nouveaux dispositifs de végétalisation avec les citoyens. Il serait possible de mobiliser Saint-Pierre Citoyen sur ce sujet. - Étudier les dispositifs de verdissement participatifs mis en place à l'échelle de la Métropole.

Objectif du projet croisien : Poursuivre la dédensification du quartier Saint-Pierre	
Cet objectif répond :	
- À l'objectif 4 du CVS métropolitain <i>Œuvrer pour le vivre ensemble</i> - À l'objectif 5 du CVS métropolitain <i>Construire une transition écologique solidaire</i>	
Objectif opérationnel 1 : des rues apaisées	Poursuivre les requalifications de rues pour apaiser la circulation dans le quartier et favoriser la végétalisation des façades par la création de fosses de plantation. A venir prochainement : - La requalification de la rue du Pont ; - La requalification du parking situé rue de la Paix.
Objectif opérationnel 2 : de nouveaux espaces structurants	Poursuivre la mise en place des projets du PRU2 qui prévoit notamment : - Le projet du nouvel espace Jacques Brel - Le projet square Lavoisier / îlot Tonkin ; - Le projet d'aménagement de la parcelle Marc Sangnier.
Objectif opérationnel 3 : l'aménagement d'espaces publics verts	Poursuivre les réflexions sur plusieurs espaces dans l'objectif d'aménager des espaces publics verts animés et conviviaux, notamment : - Le square de la Laiterie ; - Le square Casimir Périer ; - Le square des anciens combattants ; - La Place de la Liberté ; - L'espace situé boulevard de la Limite entre la rue Trulin et le square Missant.

Saint-Pierre Citoyen pourra être associé aux réflexions dans les cas où des concertations pourraient être organisées.

Objectif du projet croisien : Accompagner la population à sortir de la précarité

Cet objectif répond :

- À l'objectif 1 du CVS métropolitain *Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes*
- À l'objectif 2 du CVS métropolitain *Amplifier la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants*
- À l'objectif 3 du CVS métropolitain *Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention*
- À l'objectif 6 du CVS métropolitain *Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations*

Objectif opérationnel 1 : la cohésion sociale	Poursuivre les actions développées dans le précédent volet territorial comme le Campus Détente, Nos Quartiers d'été, les Défis Jeunesses, Défis Familles, etc. dans le but de proposer des lieux de proximité adaptés à la pratique d'activités culturelles, sportives tout en renforçant les rencontres et la solidarité.
Objectif opérationnel 2 : la réussite scolaire	Favoriser la réussite éducative et scolaire des jeunes notamment : • Repérer les jeunes sujets au « décrochage » pour les aider à se remobiliser ; • Développer des actions avec l'Education Nationale et d'autres partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation et du droit commun.
Objectif opérationnel 3 : renforcer le sentiment de sécurité	Renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité à l'échelle du quartier pour favoriser un sentiment de sécurité chez les citoyens, notamment : • Poursuivre les actions mises en place dans le cadre du CLSPD ; • Poursuivre l'organisation des journées PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) au sein du collège Boris Vian ; • Développer de nouvelles actions de prévention avec les acteurs compétents.
Objectif opérationnel 4 : les dispositifs de médiation et d'insertion	Poursuivre les actions de médiation et d'insertion à destination des jeunes pour favoriser leur retour en formation et / ou à l'emploi notamment : • Les actions dans le cadre des « Défis Jeunesses » ; • Des événements mis en place avec des acteurs de l'insertion comme France Travail, la Mission Locale, etc.
Objectif opérationnel 5 : l'accès à la santé	• Développer des actions d'accès aux soins et à la prévention « au plus près des habitants » comme sur la Place de la Liberté (pour renforcer le caractère de 2^e centralité de la place) en mobilisant des dispositifs comme Le Camion Rose. • Sensibiliser à la santé mentale en visant le public jeune particulièrement en mettant en place des dispositifs comme les « Ambassadeurs santé mentale ».

	- Permettre aux habitants de se saisir des outils numériques liés à la santé notamment dans la mise en place de dispositifs comme l'ambassadeur « Mon espace santé ». - Sensibiliser aux addictions, à la polyconsommation.
Objectif opérationnel 6 : soutenir la parentalité	Développer des actions pour soutenir la parentalité, notamment : - Se rapprocher des structures locales développant des actions en soutien à la parentalité ; - Organiser des rencontres « au plus près des habitants » pour favoriser la parole de ce public en difficulté.

Objectif du projet croisien : Poursuivre l'amélioration de l'habitat	
Cet objectif répond :	
- À l'objectif 4 du CVS métropolitain <i>Œuvrer pour le vivre ensemble</i> - À l'objectif 5 du CVS métropolitain <i>Construire une transition écologique solidaire</i>	
Objectif opérationnel 1 : améliorer la communication	- Communiquer sur les dispositifs existants pour aider les citoyens à s'en saisir, par exemple AMELIO+, les différentes aides de l'ANAH (ma prime rénov', ma prime adapt', etc.). - Poursuivre les actions entreprises par le service d'hygiène et d'insalubrité de la ville.

Objectif du projet croisien : Redéfinir et renforcer la place des associations au cœur du quartier Saint-Pierre	
Cet objectif répond :	
À l'objectif 6 du CVS métropolitain <i>Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations</i>	
Objectif opérationnel 1 : déterminer la nouvelle convention d'objectifs aux vues de ceux du quartier Saint-Pierre	La MJC /CS : - Poursuivre l'accompagnement de la MJC / CS dans l'appropriation du Labo du quotidien (passerelle avant l'occupation du nouveau centre culturel Jacques Brel). - Accompagner l'intégration de la MJC / CS dans le nouveau centre culturel Jacques Brel.
Objectif opérationnel 2 : accompagner le Conseil Citoyen	Saint-Pierre Citoyen : - Poursuivre les rencontres régulières Mairie / Conseil Citoyen - Travailler avec l'association sa communication pour une captation plus facile des citoyens du quartier Saint-Pierre. En développant son image de Conseil Citoyen, l'association serait l'interlocuteur privilégié entre les habitants du quartier et la mairie. - Accompagner Saint-Pierre Citoyen dans sa volonté de développer des projets.

Objectif opérationnel 3 : l'accompagnement des associations du territoire	Accompagnement des associations en matière d'ingénierie de projets.
---	---

Objectif du projet croisien : Renforcer la qualité des partenariats et développer des actions de droit commun	
Cet objectif répond à l'ensemble des objectifs du CVS métropolitain. Il propose d'approfondir les relations avec les différents partenaires et d'en développer de nouvelles pour mettre en place davantage d'actions s'inscrivant dans les dispositifs de droit commun.	
Objectif opérationnel 1 : développer le droit commun	Maintenir et renforcer les partenariats existants avec la CAF, l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la MEL, France Travail, etc.
Objectif opérationnel 2 : développer un partenariat avec l'Education Nationale	Développer un partenariat avec l'Education Nationale pour favoriser la réussite et limiter les inégalités des enfants dès leur plus jeune âge.
Objectif opérationnel 3 : mettre en place des actions transversales	Renforcer le travail de transversalité, notamment avec les services municipaux, pour recenser et développer les actions pour le droit commun mises en place comme la CTG, le PEDT, etc.

d. Pilotage du projet croisien

Les nouveaux enjeux du volet territorial croisien vont se décliner en dispositifs et en actions. Ceux-ci vont se construire et se mettre en place grâce à un travail partenarial abouti.

A l'échelle métropolitaine

La MEL a rédigé le Contrat de Ville Métropolitain et des Solidarités, document socle des volets territoriaux. Pour rédiger ce document, l'institution s'est appuyée sur plusieurs études et diagnostics territoriaux qu'elle a partagés avec les communes.

Ce Contrat de Ville et des Solidarités s'appuie également sur un travail intercommunal qui a pu être mis en place grâce au développement du « réseau MEL ». Régulièrement, les communes ont été conviées à des temps d'échanges thématiques. Ainsi, chaque commune a pu partager ses pratiques, ses freins, ses objectifs, ses attentes sur différents sujets. Ce travail collaboratif va être poursuivi sur la période 2024 – 2030, période de mise en place du CVS et des volets territoriaux.

La MEL est également un partenaire financier des communes. Elle dispose également d'une enveloppe budgétaire « politique de la ville » et peut être un appui pour les différents acteurs

locaux et également les communes. A titre d'exemple sur la commune de Croix et du quartier Saint-Pierre, la MEL finance et réalise les travaux d'aménagements des fosses de plantation.

A l'échelle de la ville

Le / la chargé.e de mission Politique de la Ville de la ville de Croix travaille au sein du pôle Jeunesse – Médiation – Politique de la Ville. Cet agent travaille avec le / la responsable du pôle et en lien avec le directeur/ la directrice de la Direction Education – Jeunesse – Sports.

Le / la chargé.e de mission Politique de la Ville travaille en transversalité avec les autres services de la mairie selon les thématiques des dispositifs à développer. Pour un travail efficace, l'agent doit être tenu au courant des différents projets qui se mettent en place à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Ainsi, l'agent est régulièrement convié à des réunions, des temps de travail au sujet de projets d'aménagement, d'événements, etc. développés à l'échelle du quartier.

Les partenaires

Un travail partenarial s'était mis en place lors du précédent volet territorial. En effet, la ville de Croix développe différentes actions avec des partenaires comme l'Etat, la Région, le Département, la MEL, France Travail, la CAF, le bailleur social LMH, les acteurs locaux, etc. La collaboration avec les différents partenaires permet la mise en place de projets ambitieux, aux thématiques différentes comme l'insertion, la cohésion sociale, l'animation, l'accès à la culture, l'accès aux soins, etc.

Pour chaque projet partenarial, des COPIL¹ et COTECH² sont organisés. Ainsi, les partenaires associés au dit projet participent à son élaboration et peuvent suivre la mise en place de ce dernier. Les COPIL bilans permettent un retour d'expérience des différents partenaires.

Parmi les enjeux de ce nouveau volet territorial, nous retrouvons : « renforcer la qualité des partenariats et développer des actions de droit commun ». Ainsi, les partenariats qui existaient déjà pourront être renforcés et de nouveaux partenariats pourront être développés, notamment avec l'Education Nationale ou encore la CAF.

Les acteurs locaux

La Politique de la Ville se déploie à l'échelle locale. Les différents projets se mettent alors en place selon les besoins du territoire. Ces besoins sont en partie remontés par les différents acteurs du territoire. Ces derniers facilitent également la mise en place de projets car ils sont en lien direct avec les publics.

La Politique de la Ville s'appuie notamment sur :

- Les acteurs sociaux comme le GIP AGIRE, le CCAS, France Travail, l'AEP, la Maison Nord Solidarité, etc.

¹ COPIL : Comité de Pilotage – comité qui rassemble les acteurs liés à un projet (élus, financeurs, techniciens, partenaires, etc.). Cette instance permet de prendre des décisions stratégiques et politiques.

² COTECH : Comité Technique – comité qui rassemble les techniciens travaillant sur un projet. Ce temps de travail permet de discuter l'organisation d'un projet, des aspects techniques.

- Les associations locales.

Un partenariat renforcé s'est développé avec les associations du quartier Saint-Pierre. Chacune ayant sa particularité :

- Saint-Pierre Citoyen : créée le 10 décembre 2016, l'association n'est autre que le Conseil Citoyen du quartier prioritaire Saint-Pierre. Ce conseil citoyen peut accueillir jusqu'à 20 membres. Il a pour but de solliciter la participation citoyenne à l'échelle des quartiers dans la vie locale, sociale et politique. En lien direct avec la Ville, il est moteur dans la mise en place de projets. Depuis sa création, Saint-Pierre Citoyen a réalisé des concertations, des aides à la mise en place de PIC (projet d'initiative citoyenne), organise des actions de terrain pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Saint-Pierre.
- La MJC / Centre Social : association importante à l'échelle de la ville, la MJC / CS propose des activités ludiques et culturelles à tous les Croisiens. Depuis 2014, l'association acquiert l'agrément Centre Social et doit donc mettre en place des dispositifs à destination des publics fragilisés et favoriser la mixité sociale. La MJC / CS doit donc développer des actions qui visent les habitants du quartier Saint-Pierre pour encourager leur participation, améliorer leurs conditions de vie, et favoriser l'expression culturelle. La finalité de ces actions consiste à renforcer la solidarité à l'échelle du quartier mais également de la ville afin de réduire les risques d'exclusion.
- Le comité de quartier Croix Saint-Pierre : cette association met en place de nombreux événements à l'échelle du quartier Saint-Pierre. Ces derniers suscitent la mobilisation des habitants du quartier et permet la création de liens de solidarité au cœur du quartier. C'est une association bien identifiée par les habitants.
- Am Stram Miam : cette association propose des activités à destination des enfants. Située principalement dans le quartier Saint-Pierre, l'association promet un programme hebdomadaire tout au long de l'année et organise des événements comme la fête de l'arbre à souhait ou la rue aux enfants.

Depuis 2023, la ville met à disposition des associations qui œuvrent à l'échelle du quartier Saint-Pierre un local appelé le Labo du Quotidien, situé Place de la Liberté, en plein cœur du quartier Saint-Pierre. La gestion du local incombe à la MJC / CS. Ce nouveau lieu est maintenant bien identifié par les habitants du quartier.

C. Evaluation et adaptation

Le volet territorial croisien 2024 – 2030 va permettre d'orienter les actions et dispositifs qui seront développés sur cette période dans le cadre de la Politique de la Ville. Chaque nouvelle action ou dispositif se verra répondre à l'un des objectifs décrit à travers ce document dans le but de réduire les écarts de développement entre le quartier Saint-Pierre et les autres quartiers de la ville de Croix. Chaque action ou dispositif devra alors être évalué suite à sa mise en place pour juger son impact positif sur le cadre de vie des habitants de Saint-Pierre.

Plusieurs types d'évaluation pourront être développés. Il est notamment possible de citer :

- Les questionnaires de satisfaction : lorsqu'une action touche directement le public, un questionnaire de satisfaction peut être distribué aux participants. L'étude des réponses obtenues permettra de déterminer le succès de l'action ou non, ce qui a été apprécié par les participants et ce qui ne l'a pas été. De cette manière l'action pourra être améliorée dans le cas où elle serait reconduite.
- Les COPIL : les comités de pilotage permettent de rassembler les parties prenantes d'un projet ou dispositif. Ensemble, ces dernières font le point et dresse le bilan de l'action. Elles relèvent ainsi les éléments positifs de l'action dans son organisation en amont, son déroulé et ses retombées mais également les éléments négatifs.
- Les réunions avec les différents partenaires.

Les enjeux décrits dans ce volet territorial croisien restent généraux. Les évaluations des différents dispositifs qui seront mis en place permettront d'affiner la programmation au fil des ans.